


AFRICAN UNION		UNION AFRICAINE
الاتحاد الأفريقي African Commission on Human & Peoples' Rights		UNIÃO AFRICANA Commission Africaine des Droits de l'Homme & des Peuples
No. 31 Bijilo Annex Lay-out, Kombo North District, Western Region, P. O. Box 673, Banjul, The Gambia Tel: (220) 441 05 05 / 441 05 06, Fax: (220) 441 05 04 E-mail: <a href="mailto:au-banjul@africa-union.org">au-banjul@africa-union.org</a> ; Web <a href="http://www.achpr.org">www.achpr.org</a>		

Réf: ACHPR/ONG/OBS/446/...11.1.9..../2012  
Date: 16 novembre 2012

**Confédération Syndicale Internationale-Afrique**  
Route Internationale d'Atakpamé  
Centre FOPADESC Agoè-Nyvé  
BP. 4401- Tél. : 00228 225 07 10, Fax: 00228 225 61 13  
Lomé Togo  
[info@ituc-africa.org](mailto:info@ituc-africa.org)

***Objet: Votre demande de statut d'observateur auprès de la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples***

Madame/Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que, lors de sa 52<sup>ème</sup> Session ordinaire tenue du 09 au 22 octobre 2012 à Yamoussoukro en Côte d'Ivoire, la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (la Commission) a examiné votre demande et a décidé d'octroyer le statut d'observateur à votre organisation,, **Confédération Syndicale Internationale-Afrique Togo**, sous la référence **OBS/446**. A cet effet, toutes vos correspondances avec le Secrétariat de la Commission doivent, dorénavant, porter cette référence.

En outre, veuillez noter que votre premier rapport d'activités doit être présenté à la Commission en octobre 2014. En annexe, vous trouverez une copie de la Résolution sur l'octroi du statut d'observateur aux organisations non-gouvernementales (ONG), ainsi qu'une copie du communiqué final de la 52<sup>ème</sup> Session ordinaire de la Commission.

Je saisis cette occasion pour vous féliciter pour votre succès et vous encourager dans vos activités.

Veuillez agréer, Madame/Monsieur, les assurances de ma considération distinguée.



**Dr. Mary Maboreke**  
Secrétaire de la Commission

nc/MM